

mag'AGGL 15

JUILLET-AOÛT 2020

MEUSE
GRAND
SUD
Communauté d'Agglomération
Bar-le-Duc Sud Meuse

ILS FONT L'AGGLO

**Meuse Grand Sud apporte
une aide exceptionnelle
aux entreprises
face à la crise
du Covid-19**

P08



L'AGGLO À VOS CÔTÉS
Budget 2020
P12



L'AGGLO À VOS CÔTÉS
Les transports
scolaires
P14



À DÉCOUVRIR
La gestion des déchets
de Meuse Grand Sud :
les déchèteries
P20

Compte tenu du deuxième tour des élections municipales
ce numéro ne comporte pas d'édito.

URBANISME EAU ET ASSAINISSEMENT ORDURES MÉNAGÈRES / CIAS CONDITIONS D'ACCÈS

URBANISME (Accueil sur rendez-vous uniquement)

Tél. : Secteur Nord - 03.29.79.57.71 / Secteur Sud - 03.29.79.56.04
Foncier patrimoine - 03.29.79.68.54
ou urbanisme@barleduc.fr

EAU ET ASSAINISSEMENT (Accueil sur rendez-vous uniquement)

Tél. : 03.29.79.48.80 ou amenagement.urbain@barleduc.fr

ORDURES MÉNAGÈRES (Accueil aux horaires habituels)

Tél. : 03.29.79.56.10 ou eaux.accueil@meusegrandsud.fr

CIAS (Accueil sur rendez-vous uniquement)

Tél. : 03.29.79.17.41 ou contact@cias.meusegrandsud.fr



**PORT DU
MASQUE
OBLIGATOIRE**



**EN ENTRANT,
DÉSINFECTEZ-VOUS
LES MAINS AU DISTRIBUTEUR
DE GEL HYDRO-ALCOOLIQUE**



**PLACEZ-VOUS
SUR LA
MARQUE AU
SOL**

**MEUSE
GRAND
SUD** Communauté d'Agglomération
Bar-le-Duc Sud Meuse

sommaire



04 L'ACTUALITÉ DU TERRITOIRE

Distribution de masques



06 PORTRAIT DE COMMUNE

Tronville-en-Barrois



12 L'AGGLO À VOS CÔTÉS

Budget 2020



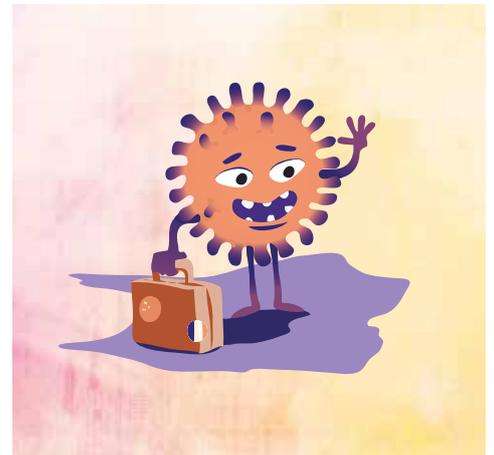
14 L'AGGLO À VOS CÔTÉS

Les transports scolaires



18 À DÉCOUVRIR

La culture indispensable
à l'équilibre personnel



22 MON INFO À MOI

C'est quoi le Covid-19 ?

mag'AGGLO

ÉDITEUR : Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud – 12, rue Lapique 55000 BAR-LE-DUC **DIRECTEUR DE PUBLICATION :** Martine JOLY – Présidente de la Communauté d'Agglomération **RÉDACTEURS :** Service communication (S. TURAN – communication@meusegrandsud.fr), ont collaboré à ce numéro les services communautaires, **PHOTOS :** service communication (S. MIKAËLIS, G. RAMON) **CRÉATION GRAPHIQUE :**  scoop communication – 11330-MEP **IMPRESSION :** InterPrint **DÉPÔT LÉGAL N° ISSN :** 2270-2679 • à parution **DISTRIBUTION :** La Poste.

laisser place
pour PEFC
mis par
l'imprimeur





© A. Drobniaik/Armée de l'Air/Défense



Résilience : la Base aérienne 113 en soutien de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud

Lundi 18 mai 2020, l'Escadron de défense sol air (EDSA) 05.950 « Barrois » de la Base aérienne 113 de Saint-Dizier a apporté un soutien logistique à la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud dans le cadre de l'opération Résilience. La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a en effet sollicité l'appui du ministère des Armées, afin de collaborer à la chaîne de répartition des masques. Objectif : assurer la livraison des dotations de 30 000 masques au profit des 29 communes de l'Agglomération qui ont souhaité participer à la commande groupée pour l'achat des masques. Durant toute la matinée, 10 aviateurs de défense sol-air (opérateurs et techniciens) dont certains natifs de Bar-le-Duc, ont participé à cet appui logistique, démontrant l'engagement des armées sur le territoire national dans la gestion de lutte contre la Covid-19.



Distribution de masques à Longeaux.

La distribution des masques sur le territoire de Meuse Grand Sud

La distribution de masques lavables grand public de catégorie 1 gratuits a eu lieu en mai dernier.

Elle s'est échelonnée sur quelques jours sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Pour être le plus efficace possible, chaque commune avait fait le choix de la méthode la plus adaptée : à Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, des points de distribution ont été mis en place et dans les communes, la distribution s'est principalement faite en boîtes aux lettres ou en porte-à-porte.

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE EN TISSU ?*

Nous vous recommandons fortement de suivre les conseils ci-dessous, qui décrivent comment mettre, enlever et nettoyer les masques.



Avant de mettre le masque, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains avec une solution hydroalcoolique.



Attrapez votre masque par les élastiques et placez-le sur votre visage.



Dépliez-le de manière à ce que le nez et le menton soient bien couverts.



Une fois que vous l'avez positionné, vous ne devez plus du tout le toucher.



Lavez-vous ou désinfectez-vous de nouveau les mains avec une solution hydroalcoolique avant de l'enlever.



**UTILISABLE
10 FOIS**

**NE PAS UTILISER
PLUS DE 4 HEURES**

** Ce dispositif n'est pas un dispositif médical. Ces consignes ne concernent que les masques commandés par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, commande groupée à laquelle 29 communes ont participé.*



CONSIGNES D'ENTRETIEN



Lavage en machine avec un produit lessive. Possibilité d'un lavage manuel (eau chaude ou bouillante + savon ou lessive)



Pendant 30 minutes à 60 °C



Le masque doit être séché complètement au sèche-linge ou au sèche-cheveux (pas de séchage à l'air libre)



Repassage à 120/130 °C

À la découverte du Sud Meusien !

Du 1^{er} juillet au 20 septembre, partez à la découverte du sud meusien ! Cet été, l'Office de Tourisme Sud Meuse lance sa carte de fidélité en partenariat avec les hébergeurs, restaurateurs, producteurs locaux et sites touristiques.

Comment faire ?

- 1 – Je consulte sur Internet toutes les offres touristiques du territoire répertoriées par l'Office de Tourisme.
- 2 – Je fais tamponner ma carte de fidélité à chacun de mes passages chez l'un des partenaires.
- 3 – Lorsque ma carte est complétée par 8 tampons, je la renvoie à l'Office de Tourisme.
- 4 – Je bénéficie d'un chèque cadeau de 30 € à consommer sur le Sud Meusien.

Carte gratuite disponible à l'Office de Tourisme et chez tous les partenaires du territoire. Plus d'informations et règlement sur www.tourisme-barleducetbarrois.com



Tronville-en-Barrois : UNE COMMUNE DANS LE DYNAMISME



A quelques kilomètres de Bar-le-Duc, Tronville-en-Barrois offre une qualité de vie agréable grâce à sa proximité et par son offre de services. Elle compte aujourd'hui 1 468 habitants. L'étang de la Garenne permet de se retrouver en famille ou entre amis le temps d'une sortie ou d'un pique-nique.

Une commune bien desservie en transports

La commune est traversée par la RN 135 qui relie Bar-le-Duc à Ligny-en-Barrois. Elle est aussi desservie par la ligne SNCF de Paris-Est à Strasbourg-Ville.

Côte bus, le réseau TUB dessert régulièrement Tronville-en-Barrois via la ligne 1.

La Voie Verte du canal de la Marne au Rhin d'une longueur de 29 kilomètres dessert également la commune et permet des balades à pied ou à vélo.

Coté Histoire

En 1891, Tronville subit un changement de nom et devient Tronville-en-Barrois. Dans les années 1900, la commune connaît un essor industriel, avec notamment l'usine à chaux hydraulique et ciment, et la fabrique d'outils Goldenberg.

DE NOMBREUSES INFRASTRUCTURES

Aujourd'hui, la commune se distingue par ses infrastructures et équipements propices aux activités.

- Complexe sportif de deux terrains de football avec vestiaires et tribunes, deux courts de tennis, une salle polyvalente, et des clubs de sport (badminton, volleyball, pétanque, karaté...), salle des fêtes, deux City stades, boulodrome, petit parcours de santé, aire de jeux pour enfants, débarcadère, salle de danse, deux étangs de pêche, un dojo pour le judo et le karaté...
- Un centre de secours composé de 25 sapeurs-pompiers qui auront bientôt de nouveaux locaux.
- Un centre-aéré qui accueille les enfants tronvillois et extérieurs, de 4 ans à 11 ans.
- La présence de professionnels de la santé permet un accès aux soins pour un grand nombre d'habitants du village et des communes voisines. En outre, on retrouve sur la commune des médecins généralistes, des dentistes, des infirmières, une kinésithérapeute et une pharmacie.
- Une déchèterie spéciale déchets verts ouverte le samedi matin réservé aux Tronvillois.
- Un lotissement composé de parcelles en attente de nouveaux acquéreurs.
- La présence d'un centre d'essais ferroviaires.

DES SERVICES DE PROXIMITÉ

La commune dispose de toutes les commodités nécessaires au quotidien grâce à ses commerces et services de proximité, notamment une boulangerie, un bar, un salon de coiffure, et une aire pour les camping-cars.



AGENCE POSTALE (dans la mairie) ouverte le lundi, mercredi et vendredi.
Horaires d'ouverture : 9h15 à 12h et de 13h30 à 16h15.

ÉCOLE DE TRONVILLE-EN-BARROIS



La commune a une école qui compte 119 élèves, avec six classes
École maternelle : 49 élèves
École élémentaire : 70 élèves
Adresse : 23 rue de l'Ornain
Contact : 03 29 78 17 34
Courriel : ce.0550311@ac-nancy-metz.fr
Présence d'une garderie : 7h30 à 8h20, 11h45 à 12h30 et 16h15 à 18h30.
Les horaires de la garderie viennent d'être changés pour faire face aux besoins des parents.
Présence d'une cantine : 11h45 à 13h20.

BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture : les mercredis de 16h à 19h.

LIEUX ET MONUMENTS

▪ L'église fortifiée de l'Immaculée-Conception, édifice objet d'un classement au titre des Monuments historiques depuis 1989.

▪ L'ancien château du Tertre, actuellement mairie, édifice objet d'un classement au titre des Monuments historiques depuis 1998.

- Le monument aux morts.
- L'ancien four à chaux.
- Le lavoir sur l'Ornain.

ÉCONOMIE

Tronville-en-Barrois a vécu durant plus d'un siècle grâce à l'industrie, cependant il ne reste que quelques usines et ouvrages plus ou moins bien conservés. C'est en 1948 que l'entreprise Rhovyl voit le jour, puis en 1969 Sodeltal (fermée en 2018). En 2020, il reste encore quelques entreprises dans la Zone industrielle de la « Rhovyl ». La commune compte aussi des entrepreneurs indépendants (plombiers, chauffagistes, apiculteurs, agriculteurs...).

DES ASSOCIATIONS VARIÉES

Tronville-en-Barrois compte aussi un tissu associatif important : associations sportives (danse, foot, basket, volley, badminton, pêche, chasse, pétanque, judo, karaté, tennis, club de tir...) et aussi culturelles (Anciens Combattants, Tronville animation, philatélie, club de l'Amitié...).

Le conseil municipal de Tronville-en-Barrois

- Maire : Briat Daniel
- 1^{er} Adjoint : Uzun Sinan (Finances et projets)
- 2^e Adjoint : Causin Coralie (Vie sportive, culturelle et associative)
- 3^e adjoint : Husson Régis (Travaux et sécurité)
- 4^e adjoint : Varnier Cathie (Affaires scolaires et jeunesse)
- Conseillers : Aubry Laure, Bouquet Sabine, Colson Cynthia, Barberi Claudine, Humbert Christell, Gruaux Enzo, Guillaume Louis, Leblanc Gérard, Paul Jacky, Possien Christophe.

MAIRIE
Infos pratiques



Horaires d'ouverture
9h à 12h et 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi
Contact
Tél : 03 29 78 80 66
Courriel : mairie.tronville@wanadoo.fr
Site internet : http://www.meusegrandsud.fr



École de Tronville-en-Barrois.

LA CARTE D'IDENTITÉ DE TRONVILLE-EN-BARROIS

Intercommunalité : l'une des 33 communes membres de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud
Altitude : Min. 20 m / Max. 353 m
Superficie : 12,64 km²
Nom des habitants : Tronvillois, Tronvilloises
Démographie : 1468 habitants.

MEUSE
GRAND
SUD Communauté d'Agglomération
Bar-le-Duc Sud Meuse



Meuse Grand Sud apporte une aide exceptionnelle aux entreprises face à la crise du Covid-19

Les élus de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud ont pris plusieurs mesures visant à aider les entreprises du territoire à surmonter la crise. Une reprise économique qui pourrait être compliquée pour le tissu économique de l'Agglomération qui est touché par des difficultés de trésorerie.

« Après la crise sanitaire, il faudra affronter une crise économique » ces mots, prononcés par le Premier Ministre en mai dernier ont encouragés la Présidente de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud à mettre en place une commission spécifique d'élus qui a travaillé tout au long de la période de confinement. Pour répondre à l'urgence, la commission a proposé d'engager la collectivité dans plusieurs dispositifs.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Cette aide s'adresse aux bénéficiaires du fonds de solidarité de l'État s'il n'a pas couvert l'intégralité de la perte de chiffre d'affaires.

La Communauté d'Agglomération a voté un soutien exceptionnel de 1 000 € maximum par entreprise pour la période de mars à mai 2020.

Sont éligibles :

- les entreprises/activités marchandes constituées sous statut de micro/ auto-entrepreneur, d'entreprise individuelle, de société (y compris sociétés coopératives) ;
- dont le siège est situé sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ;
- disposant d'un numéro SIRET au moment du dépôt de la demande ;
- indépendantes dans la mesure où elles n'ont pas de lien capitalistique direct avec une ou d'autre(s) société(s), sauf si l'effectif total cumulé des différentes structures concernées ne dépasse pas 10 salariés.

RETROUVEZ LE DISPOSITIF D'AIDE À L'ADRESSE :

<https://www.meusegrandsud.fr/vivre/actualites/actualite/aide-d-urgence-aux-entreprises-concernees-par-la-crisesanitaire-de-2020-1254.html>

QU'EST CE QUE LE FONDS DE SOLIDARITÉ DE L'ÉTAT ?

• VOLET 1

Sont concernés par cette aide défiscalisée pouvant aller jusqu'à 1 500 €, les TPE, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales qui ont 10 salariés au plus, qui font moins d'1 million d'euros de chiffre d'affaires ainsi qu'un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 €.

Pour l'aide pouvant aller jusqu'à 1 500 € versée au titre des mois d'avril et de mai 2020, la perte de chiffre d'affaires est désormais calculée soit par rapport au CA de la même période en 2019 (perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 %), soit par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen sur 2019.

• VOLET 2

Depuis le 15 avril 2020, les entreprises qui connaissent le plus de difficultés peuvent solliciter auprès de leur Région une aide complémentaire pouvant aller jusqu'à 5 000 €, selon la taille et la situation financière de l'entreprise. Cette aide, instruite par les Régions, ne peut être demandée qu'une seule fois.

POUR DÉPOSER UN DOSSIER :

https://ges-soutien-tpe.mgcloud.fr/aides/#/aidestpe/connecte/F_FSTPE_V2/depot/simple



le
chiffre

31 dépôts de dossiers

ont été enregistrés par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud au 1^{er} juillet.



AIDE À L'INVESTISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Les investissements visant à lutter contre la diffusion du Coronavirus dans les commerces font l'objet de mesures particulières. Le montant minimum d'investissements éligible est fixé à 500 € HT, le montant maximum de la dépense subventionnable est de 5 000 € HT.

Le taux de l'aide est fixé à 50 %.

Remarque : les commerces, confrontés à l'obligation de réaliser dans l'urgence des investissements visant à lutter contre le Coronavirus, pourront déposer un dossier même si la demande n'a pas été formulée préalablement à l'investissement.

TÉLÉCHARGER LE DOSSIER DE DEMANDE :

<https://www.meusegrandsud.fr/entreprendre/s-implanterse-developper/les-aides-aux-entreprises.html>

FONDS DE RESISTANCE-AVANCE REMBOURSABLE

Le besoin présenté sur cette base doit être a minima égal a 2 000 €, l'avance pouvant aller jusqu'à 20 000 €, et jusqu'à 30 000 € pour une association. Des bonifications sont prévues pour les activités indispensables dans un contexte de crise.

BÉNÉFICIAIRES

- Les associations, groupements d'employeurs associatifs mettant à disposition des emplois auprès du tissu associatif dont l'effectif salarié (hors travailleurs handicapés et salariés en insertion) est inférieur à 20 équivalents temps plein.
 - Les entreprises/activités marchandes constituées sous statut de micro/auto-entrepreneur, d'entreprise individuelle, de société (y compris sociétés coopératives) dont l'effectif salarié (hors travailleurs handicapés et salariés en insertion) est inférieur à 20 équivalents temps plein.
- Le fonds résistance a vocation à financer ou cofinancer le besoin en trésorerie du bénéficiaire, constitué pour assurer des dépenses essentielles au maintien et au redémarrage de l'activité : reconstitution d'un stock, réapprovisionnement en matière premières/consommables, dettes fournisseurs et sous-traitants...

Ce besoin sera évalué et présenté de façon détaillée et réaliste par le bénéficiaire sur la base de ses charges courantes de fonctionnement, déduction faite :

- de tous les postes de dépenses éligibles à des reports ou annulations/exonérations dans le cadre des mesures d'accompagnement prises par l'État et les collectivités (masse salariale à travers le recours à l'activité partielle, impôts directs et cotisations sociales éligibles à un report, créances bancaires si possibilité d'étalement, créances émanant de comptables publics, loyers et factures de gaz et électricité si possibilité d'étalement); des subventions publiques (exceptionnelles ou non) en instance de versement ou prévues sur le premier semestre 2020 ;
- des éventuels dons et recettes résiduelles liées à la poursuite de son activité.



CONTACTS UTILES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MEUSE GRAND SUD

economie@meusegrandsud.fr
ou 03 29 79 56 00

SERVICE DES IMPÔTS AUX ENTREPRISES

sie.bar-le-duc@dgfip.finances.gouv.fr et 03 29 79 50 44

URSSAF

<https://www.urssaf.fr> ou 3957 (0,12€ / min + prix appel)

POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS, HORS AUTO-ENTREPRENEURS :

Artisans commerçants :

<https://www.ma.secu-independants.fr> ou au 3698 (service gratuit + prix appel)

Professions libérales :

<https://www.urssaf.fr> – 3957 (0,12€ / min + prix appel) ou 0 806 804 209 (praticiens médicaux)

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

courrier@meusehautemarne.cci.fr
ou 09 71 00 96 90

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

appui-covid19@cma-meuse.fr
ou 03 29 79 20 11

CHAMBRE D'AGRICULTURE

point-accueil-covid19@meuse.chambagri.fr ou 0800 330 300



LA PARTICIPATION À LA COORDINATION LOCALE

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a accompagné les communes de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois dans la mise en place de leur plan de soutien et de relance respectif aux commerces.

LA MISE EN PLACE D'OUTILS

En cette période perturbée chacun a besoin de réponses claires. Donner les bonnes informations, faciliter la démarche, c'est l'objectif fixé par la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Devant le nombre important de dispositifs, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a créé un guide, téléchargeable sur www.meusegrandsud.fr/entreprendre/aide-aux-entreprises-crise-sanitaire/guide-des-soutiens.html, pour réunir les informations et identifier les différents interlocuteurs locaux à mobiliser.

Autre outil, la mise en place d'un observatoire pour suivre la pérennité du tissu économique et mobiliser au mieux les outils à disposition pour le soutenir.

Toutefois, pour soutenir et accompagner du mieux possible son tissu économique, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud pourra mettre en œuvre d'autres actions, une réflexion étant engagée pour soutenir les investissements que réaliseront les commerces afin de répondre aux attentes sanitaires et inciter les habitants à revenir ensuite dans les commerces locaux.

BUDGET 2020

La Communauté d'Agglomération poursuit son développement

LE BUDGET 2020 impacté par la crise sanitaire !

Le 14 mai dernier, les conseillers communautaires ont adopté, à une très large majorité, le budget 2020 de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud.

Le Budget primitif 2020 s'inscrit dans la stratégie budgétaire suivante :

- une politique de développement économique, touristique et numérique ;
- une agglomération au service de ses habitants dans un cadre privilégié et équilibré ;
- une agglomération de partage, d'échanges et de dialogue ;
- des économies tout en garantissant aux habitants de notre territoire une grande qualité de service.

À noter que les prélèvements de l'État ont continué à impacter le budget, avec notamment le prélèvement d'un million d'euros sur la dotation globale de fonctionnement.

La capacité d'autofinancement aurait pu atteindre 1 650 000 €, ce qui aurait permis d'assurer les investissements à venir. C'était sans compter avec la crise économique liée à la pandémie du Covid-19 et les efforts indispensables à réaliser pour aider l'économie du territoire.

Des dépenses exceptionnelles de fonctionnement, liées au Covid-19, ont été intégrées dans le budget :

- **acquisitions de masques chirurgicaux : 20 000 € ;**
- **commandes de masques alternatifs pour l'ensemble des habitants des communes de l'agglomération : 300 000 € ;**
- **500 000 € d'aides directes aux entreprises auxquelles se rajoutent le « fonds Résistance » en investissement de 140 000 €.**

Ainsi, près d'un million d'euros ont été rajoutés au budget 2020 pour faire face à cette pandémie. Cependant, le budget 2020 a pu être équilibré sans augmentation de la fiscalité.

Fonctionnement
42 889 000 €



MONTANT
TOTAL :
64 380 000 €

Investissement
21 491 000 €

LES RECETTES DE L'AGGLOMÉRATION

Dotations de l'État

4 553 000 €

Subventions et participations reçues

5 088 000 €

Ressources propres

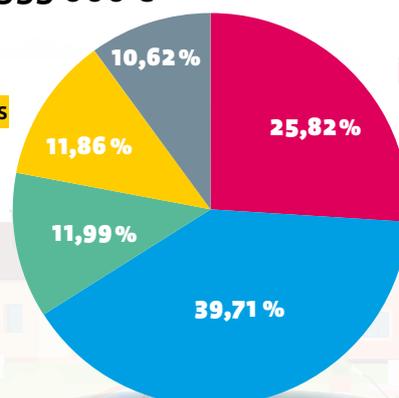
5 140 000 €

Tarification des services

11 076 000 €

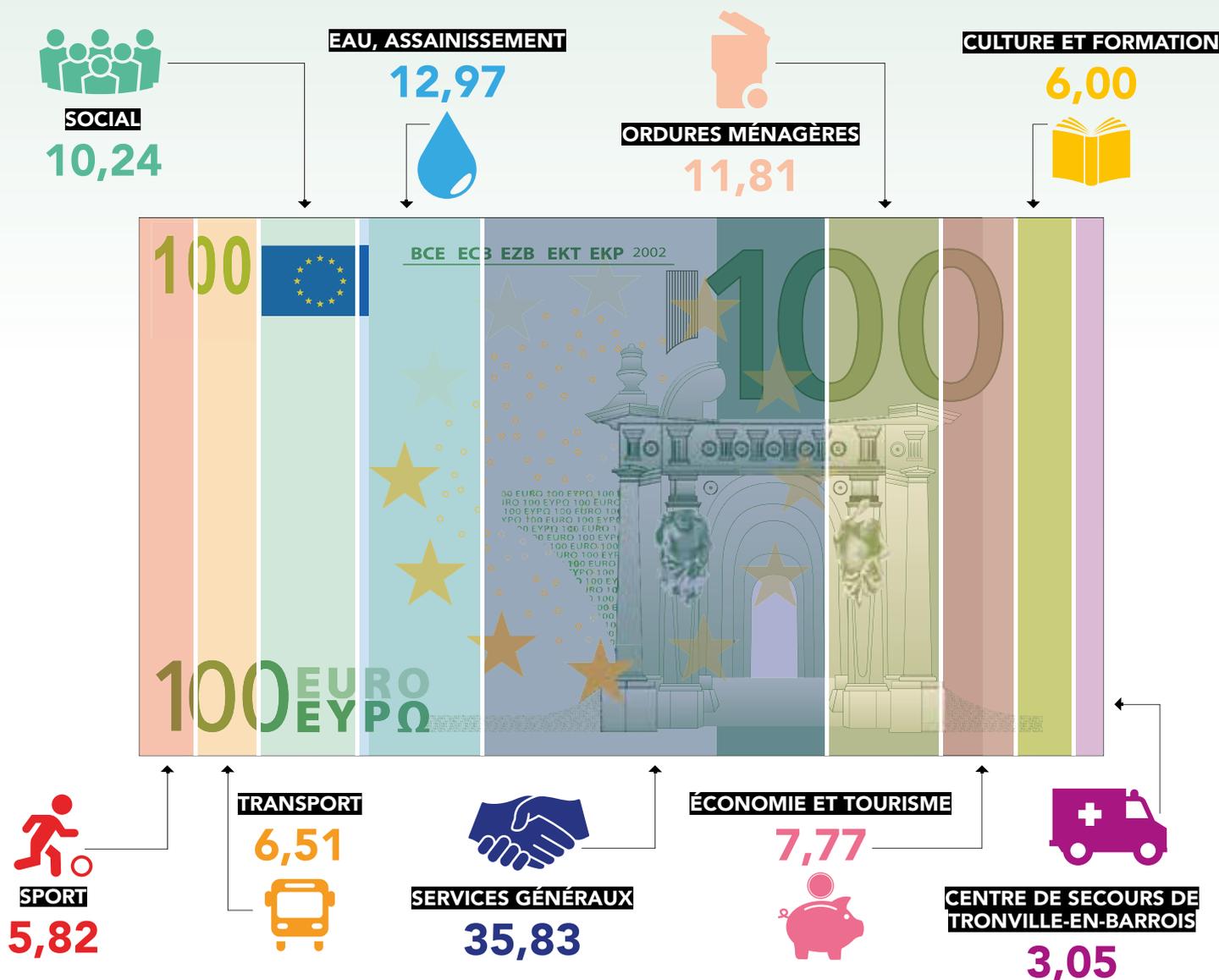
Impôts locaux

17 032 000 €



TOTAL :
42 889 000 €

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 100 €



>>> DES INVESTISSEMENTS POUR DES PROJETS AMBITIEUX

- > Solde des travaux de la Barroise : 1 445 000 €
- > Maison de santé de Ligny-en-Barrois : 2 598 000 €
- > Fonds de concours résidence autonomie Les Coquillottes : 1 000 000 €
- > Aménagement aires gens du voyage : 570 000 €
- > Développement économique : 1 360 000 €
- > Travaux du Chemin de Fer historique de la Voie Sacrée (CFHVS) : 1 235 000 €
- > Sans oublier les participations pour la fibre avec Losange (58 300 €), pour la RN 135 (157 750 €) et la caserne de Tronville-en-Barrois (60 000 €)

**TOTAL :
42 889 000 €**

UN BUDGET POUR PRÉSERVER L'AVENIR

Face à la crise du Covid-19 qui a largement ponctionné l'autofinancement, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a décidé de geler ses taux de fiscalité aux entreprises et aux ménages. Cela lui permet de maintenir ses investissements courants, tout en assurant la mise en exploitation de la salle la Barroise au rayonnement supra agglomération.

Les transports scolaires

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud organise le transport scolaire pour les élèves des premier et second degrés résidant dans les 33 communes du territoire en lien avec la Société TRANSDEV.

La totalité des élèves est transportée sur les 9 circuits scolaires et sur les 3 navettes intramuros organisés par le service des Transports à destination des établissements scolaires du territoire.



Comment obtenir la carte de transport ?

Les abonnements sont réalisés à la boutique TUB. Cette carte de transport est délivrée gratuitement lors de la première acquisition.

Pour l'obtenir il faut se rendre à l'agence commerciale au 6 place de la République, muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une photo récente.

Un formulaire d'inscription doit être rempli, il est téléchargeable sur le site Internet www.bus-tub.com.

La carte de transport sera chargée selon le titre de transport et selon les tarifs en vigueur pour 1 mois ou pour 1 an de voyages sur le réseau TUB.

En cas de perte, vol ou casse, la carte de transport, un duplicata pourra être remis moyennant 10 €.

ATTENTION ! Les cartes TUB ne se jettent pas, elles se rechargent à l'agence TUB ou sur Internet !

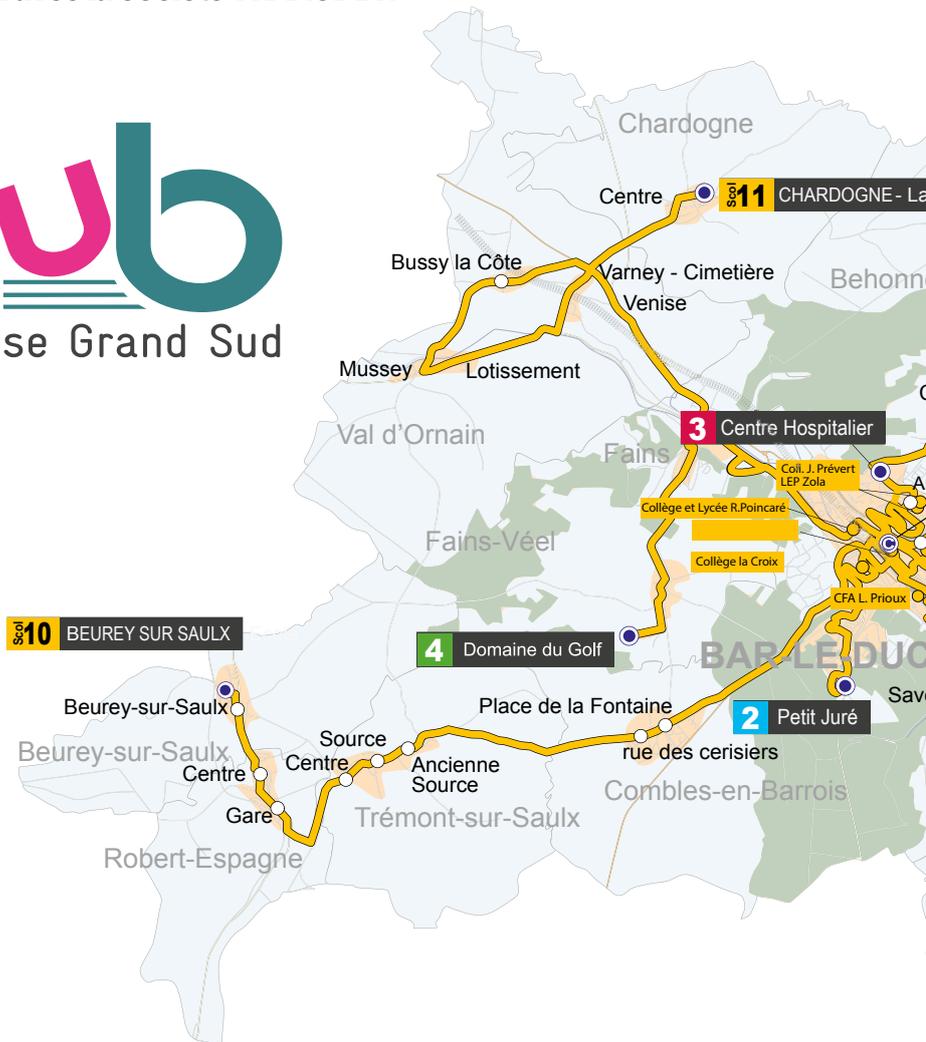
Agence TUB

Si vous êtes habitant de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud (avec justificatif de domicile), vous pouvez vous rendre à l'agence à l'adresse ci-dessous :

Lundi : 14h-18h
Mardi à vendredi : 9h30-12h et 14h-18h
6 place de la République
55000 Bar-le-Duc
Tél. : 03 29 45 45 45

TARIFS

Tarifs pour les - de 26 ans :
1^{er} et 2^e enfant : 31 €
3^e enfant : 21 €
Gratuit à partir du 4^e enfant
Abonnement mensuel à 5 €.



Légende du réseau

- 1** R1 Réseau Scolaire Ligny - BLD Allende Gare
- 2** BAR LE DUC Auchan - BAR LE DUC Petit Juré
- 3** BAR LE DUC Centre Hospitalier - BAR LE DUC Grande Terre
- 4** COMBLES Domaine du Golf - BAR LE DUC Rochelle
- Terminus
- Collèges et lycées desservis

- Scol 10** Beurey-sur-Saulx - Gare Multimodale
- Scol 11** Chardogne - BLD Gare Multimodale
- Scol 12** Vavincourt - BLD - Gare Multimodale
- Scol 13** Rumont - BLD - Gare Multimodale
- Scol 14** Resson - BLD Gare Multimodale
- Scol 15** Salmagne - BLD Gare Multimodale
- Scol 16** Géry - Loisey-Culey-Silmont-Longeville - BLD Gare Multimodale
- Scol 17** St Amand-sur-Ornain - Ligny-en-Barrois
- Scol 18** Chanteraine - Ligny-en-Barrois
- Navette scolaire** Gare multimodale - Coll. Prévert - LEP Zola





NAVETTE SCOLAIRE

Collège J. Prévert - L.E.P E. Zola

BAR-LE-DUC

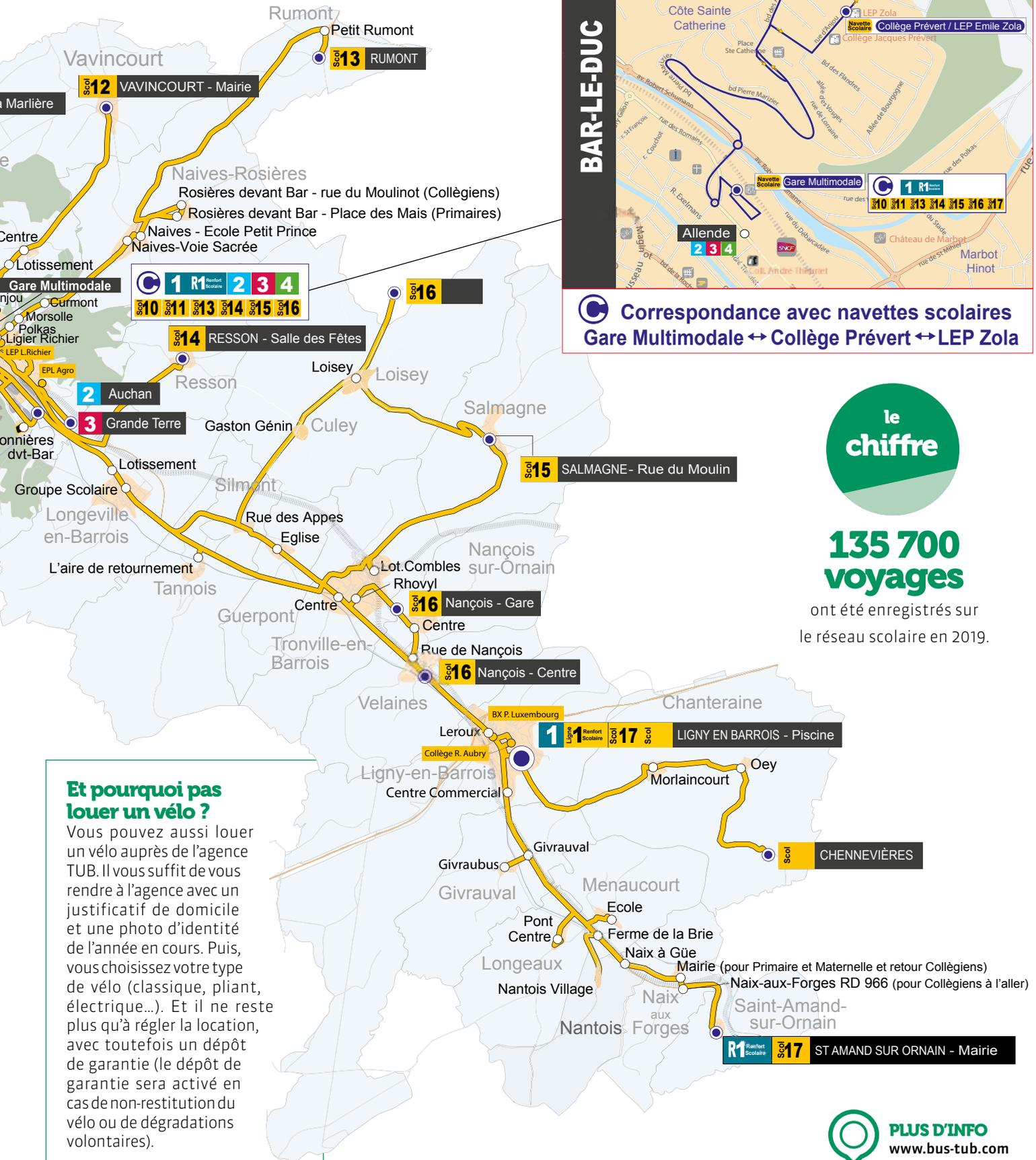


Correspondance avec navettes scolaires
Gare Multimodale ↔ Collège Prévert ↔ LEP Zola



135 700
voyages

ont été enregistrés sur
le réseau scolaire en 2019.



Et pourquoi pas louer un vélo ?

Vous pouvez aussi louer un vélo auprès de l'agence TUB. Il vous suffit de vous rendre à l'agence avec un justificatif de domicile et une photo d'identité de l'année en cours. Puis, vous choisissez votre type de vélo (classique, pliant, électrique...). Et il ne reste plus qu'à régler la location, avec toutefois un dépôt de garantie (le dépôt de garantie sera activé en cas de non-restitution du vélo ou de dégradations volontaires).



Les services de l'Agglomération Meuse Grand Sud à vos côtés face à la crise sanitaire

La Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a assuré la continuité de ses services en dépit de la crise sanitaire. Même si l'accueil physique du public était impossible, les services étaient joignables par téléphone et via les réseaux sociaux...

ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI SÉLECTIF

La collecte des ordures ménagères a été assurée pendant le confinement selon les mêmes jours et horaires. La collecte du tri sélectif a été arrêtée du 25 mars au 10 avril. Toutes les autres missions ont été suspendues. Des mesures de protection spécifiques pour les agents et quelques consignes pour les habitants ont permis le bon déroulement des opérations.

Les deux déchetteries étaient fermées pendant le confinement. Elles ont rouvert le 29 avril avec des horaires spécifiques : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 20h, le samedi de 8h à 20h et le dimanche de 8h à 12h.

Ces horaires étaient valables jusqu'au 7 juin et dès le 8 juin les horaires habituels ont repris : lundi et jeudi de 14h à 19h ; mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h ; et le dimanche de 9h à 12h.

SERVICE URBANISME

Un système de permanence a été mis en place pour assurer la continuité de service de gestion des espaces publics et la continuité des équipements ouverts pendant la période de confinement.

Un service fonctionnant sur appel de la direction aux heures d'ouverture du bureau, et par la procédure d'astreinte durant les autres créneaux. Le service urbanisme/voirie vous reçoit uniquement sur rendez-vous depuis le 18 mai 2020.

GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les services ont été assurés par un système d'astreinte et d'intervention pour les opérations de maintenance préventive et de surveillance obligatoire, les interventions en cas d'urgence sur des enjeux de continuité de l'alimentation en eau

potable et de bon fonctionnement de l'assainissement. Toutes les autres interventions ont été suspendues durant le confinement.

LES TRANSPORTS

Durant les huit semaines de la crise sanitaire, les transports urbains ont été adaptés, afin d'offrir le plus de possibilités de déplacement à tous. Le cadencement de tous les bus était ramené à celui des vacances scolaires. L'agence TUB et le point d'accueil rue Bradfer ont rouvert le 18 mai et un retour progressif au cadencement habituel des lignes, en fonction des besoins constatés et des moyens humains disponibles, a repris. Les transports scolaires ont été mis en place en fonction des dates de réouverture des écoles.

Par décret gouvernemental, le port du masque est obligatoire sur le réseau TUB. De plus, dans tous les véhicules, une place assise sur deux est condamnée afin de respecter au mieux la distanciation physique

nécessaire. Le civisme des usagers et le respect des règles sanitaires sont des éléments essentiels pour que les transports en communs reprennent leurs activités, dans la plus grande sérénité possible.

LES CRÈCHES

Jusqu'au 11 mai, sur ordre du Préfet de la Meuse, les crèches Louise-Marie à Bar-le-Duc et les Mimosas à Ligny-en-Barrois ont été réquisitionnées pour accueillir les enfants dont les parents étaient indispensables à la gestion de la crise pendant le confinement. L'accueil s'est tenu de 8h à 18h pour Louise-Marie, de 13h à 19h pour Les Mimosas, et était limité à des groupes de 10 enfants. L'accueil concernait tout enfant déjà usager ou non du multi-accueil.

Le fonctionnement normal des crèches a repris depuis le 18 mai mais dans le cadre des mesures de distanciation et selon un protocole national très strict, elles ne peuvent pas recevoir plus de 60 enfants au total sur les trois structures. La crèche accueille les enfants normalement depuis le 22 juin dernier.



La crèche les Mimosas.

LES CIAS

Fermés au public pendant le confinement, les CIAS ont immédiatement mis en place une permanence téléphonique.

Les démarches administratives liées à la perception de ressources et à la santé sont traitées en priorité ainsi que le maintien du lien avec les usagers grâce à des appels téléphoniques réguliers aux personnes les plus fragiles.

Les points d'accueil ont rouvert leurs portes le 18 mai mais uniquement sur rendez-vous.

LES EHPAD ET LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Dans les EHPAD (Blanpain et Couchot), les mesures d'hygiène ont été renforcées avant même le début du confinement et le fonctionnement a été ajusté. Dès le 9 mars, activation du plan bleu, et le 11 mars, suspension de l'intégralité des visites de personnes extérieures aux établissements. Toutes les mesures de précautions ont été prises pour empêcher le virus de pénétrer dans les établissements et les 90 agents ont suivi et continuent de suivre un protocole d'hygiène bien précis. D'autre part, les repas ne pouvant plus être pris en commun, ils ont été organisés, pour ceux qui le souhaitaient, sur le palier de leur porte, dans le couloir. Des conversations Skype ont été mises en place par le personnel pour permettre aux résidents de garder le lien avec leurs familles. Enfin, des journaux hebdomadaires ont été envoyés par mail aux familles chaque fin de semaine.

La résidence autonomie Les Coquillottes a appliqué strictement les mesures de confinement et la surveillance accrue des résidents. Cela a été accompagné d'un protocole de respect des mesures d'hygiène : affichage des gestes barrières, mise à disposition de solution hydroalcoolique à l'entrée, désinfection minimum deux fois par jour, restriction des visites... Les salles communes ont été fermées (repas pris dans les appartements) et les animations suspendues. La livraison des denrées de première nécessité était assurée par deux épiceries du secteur et la livraison de pain par une boulangerie afin de limiter les sorties des résidents. Les courses étaient déposées devant l'entrée du bâtiment puis apportées aux résidents (même principe, pour les médicaments et le courrier). Afin d'éviter l'isolement et la solitude, les agents ont visité régulièrement les résidents et une newsletter quotidienne pour informer familles et résidents a été mise en place durant la période de confinement.

> **Dans le contexte de déconfinement, les visites ont repris dans les EHPAD et au sein de la résidence autonomie**

mais selon des protocoles validés par les autorités de ces établissements. Dans les premiers, deux espaces de convivialité pour accueillir les proches ont été créés (à l'extérieur pour qu'il n'y ait pas de contact avec les autres résidents). Le port du masque et l'usage de solution hydroalcoolique sont obligatoires. Les activités en individuel ou en petits groupes sont privilégiées, avec port du masque pour les participants

Les interactions restent au maximum limitées. Cependant, tout ce qui a été mis en place pour faciliter et égayer le quotidien des résidents pendant le confinement est maintenu : livraison des courses (Les Coquillottes), conversations Skype (Blanpain, Couchot et les Coquillottes), newsletter...

> **D'autre part, des tests virologiques ont été réalisés pour tous les résidents et tout le personnel** de la résidence autonomie entre le 9 et le 14 avril. Deux résidents et deux agents se sont révélés positifs mais sans aucun symptôme. Puis ce fut le tour des EHPAD le 15 mai

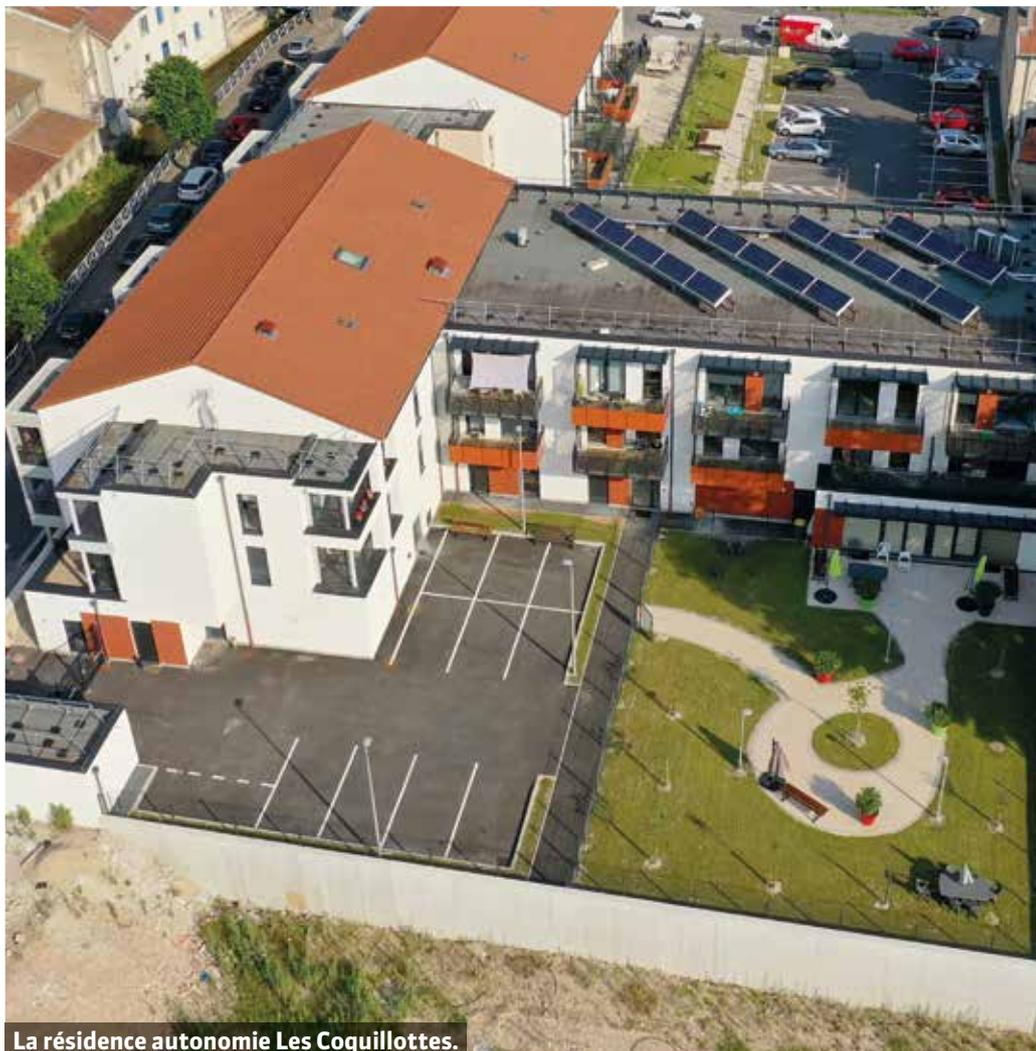
et les résultats se sont révélés tous négatifs au Covid-19. Depuis le 22 juin dernier, les résidents peuvent recevoir la visite de leurs familles.

LE SSIAD

Indispensable pour maintenir les personnes âgées dépendantes ou les personnes handicapées à domicile, le SSIAD emploie 14 personnes qui interviennent 7 jours sur 7 et sont en charge d'une cinquantaine de patients. > L'objectif : le maintien à domicile le plus longtemps possible en prodiguant des soins d'hygiène, en aidant aux transferts (lever et coucher), en assurant une surveillance de la prise des traitements... Les mêmes soins et prestations ont été assurés durant la crise sanitaire mais avec des équipements renforcés (car impossible de respecter les distances de sécurité pour effectuer les soins).

IMPORTANT :

LE PORT DE MASQUE EST OBLIGATOIRE DURANT VOTRE VISITE DANS LES SERVICES ET LA DISTANCIATION SOCIALE DOIT ÊTRE RESPECTÉE.



La résidence autonomie Les Coquillottes.

La culture indispensable à l'équilibre personnel

Le Musée barrois, les Médiathèques et le Conservatoire Intercommunal de Musique ont maintenu le lien avec les usagers pendant la période de confinement.

LA CULTURE AUTREMENT

Face à la pandémie, et pendant le confinement imposé, l'art et la culture sous toutes leurs formes deviennent indispensables à la vie de chacun et ont permis de supporter la contrainte de « l'enfermement ». Les offres culturelles numériques faites par la médiathèque et le Musée barrois n'ont jamais été aussi nombreuses pour maintenir le lien avec les usagers à travers différentes initiatives.

LES MÉDIATHÈQUES

Le 14 mars au soir, les médiathèques communautaires de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois ont fermé leurs portes pour une durée indéterminée. À l'heure où tant de personnes avaient du temps libre pour lire, regarder un film, ou écouter un disque, quel dommage ! Anticipant le confinement, les équipes avaient, quelques jours auparavant, permis aux usagers d'emprunter le double

de documents. Ainsi, ce sont près de 11 000 documents qui sont repartis avec les lecteurs pour passer ensemble cette période de confinement.

Fermées, mais pas inactives ! Dès les premiers jours, les bibliothécaires ont souhaité développer l'accès à distance aux ressources numériques. Ainsi, ils ont acheté régulièrement des ebooks et des audio-livres, à télécharger, afin de permettre une écoute ou une lecture dématérialisée. De plus, ils ont répertorié régulièrement les nouveautés afin de pouvoir passer commande à leurs libraires, disquaires dès que la reprise se ferait jour. Afin d'être prêts et au plus proche de l'actualité culturelle !

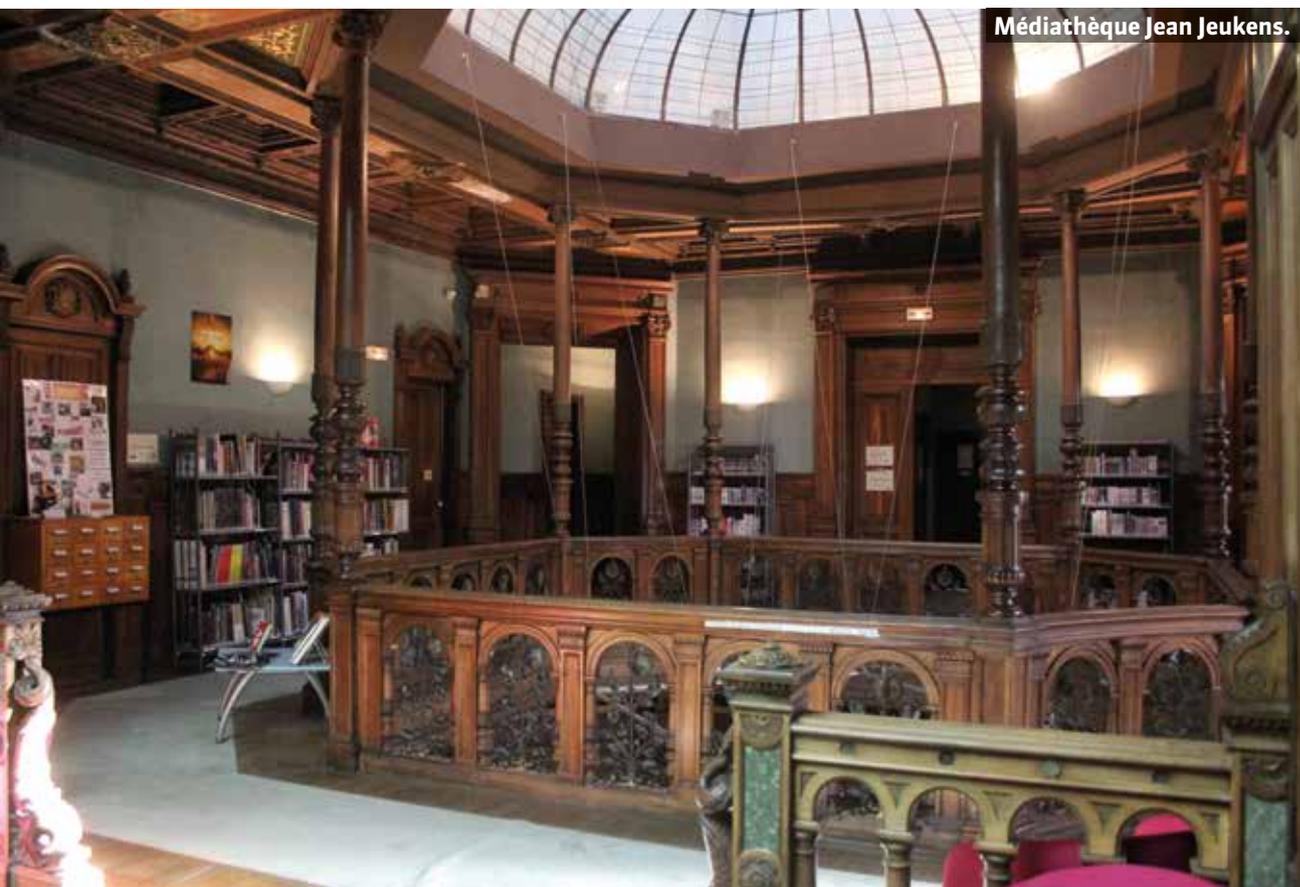
Le 4 avril, les médiathèques ont ouvert l'inscription aux ressources numériques à tous. Plus besoin d'avoir sa carte d'abonné pour accéder aux ebooks, films, presse... Une simple inscription sur le site a permis à tous de pouvoir bénéficier

de deux mois d'accès gratuit ! Près de 300 personnes ont pu en bénéficier. Dès le 30 avril, grâce à la reprise de certaines activités, les bibliothécaires ont commencé à passer des commandes de nouveautés auprès de libraires indépendants et locaux, afin de relancer ces commerces fragilisés, tout en anticipant la réouverture et l'accès rapide à des nouveautés.

Pendant ce confinement, les bibliothécaires se sont également amusés à produire une fresque de bookfaces, en se photographiant, chez eux, avec la jaquette d'un livre, d'un disque, d'un DVD...

Bonne humeur garantie dans l'équipe ! Cette fresque a été publiée sur la page Facebook des médiathèques qui, alimentée tous les jours, a permis de garder le lien avec les usagers.

Depuis le 12 mai, même si les bâtiments ne sont pas encore ouverts au public, les agents traitent les commandes passées pendant le confinement afin de rendre disponible rapidement bon nombre de nouveautés. Ils proposent,



Médiathèque Jean Jeukens.

depuis le 3 juin, un service adapté, pour le retour et le prêt en toute sécurité : le « Clique et rapplique » qui permet ainsi aux lecteurs de prendre rendez-vous (sur le site Internet ou par téléphone) pour venir rendre les documents et emporter ceux qui auront été réservés au préalable. Toutes les collections en retour observeront une période de quarantaine afin d'être décontaminées et réempruntées en toute sécurité, pour le bibliothécaire comme pour le lecteur. Renforçant ainsi la confiance entre lecteurs et professionnels.

LE CIM

Le CIM (Conservatoire Intercommunal de Musique) s'est attelé à mettre en place un enseignement à distance. Toute l'équipe des professeurs était en télétravail mais un suivi individuel via les différents moyens informatiques dont disposaient les élèves avait été pensé. Des outils spécifiques ont même été proposés par les professeurs (plateforme d'enseignement à distance pour les cours collectifs, murs virtuels) pour permettre à chacun de travailler à son rythme. S'il a été compliqué de travailler dans ces conditions (coupure vidéo, son de qualité médiocre), élèves et enseignants ont persévéré pour maintenir ce lien indispensable et la motivation tout comme les initiatives étaient au rendez-vous ! Depuis le 8 juin, le CIM a repris ses activités.

LE MUSÉE BARROIS

S'il n'a pas accueilli de public pendant plus de deux mois, le Musée barrois a poursuivi ses activités à distance. Un effort particulier a été fait pour garder le lien avec les visiteurs, à travers des publications quasi quotidiennes sur la page Facebook du musée. Aux rendez-vous habituels (1 mois/1 métier, journées



CIM (Conservatoire Intercommunal de Musique).

mondiales...) se sont ajoutés trois rendez-vous réguliers visant à mettre en valeur les collections tout en faisant un clin d'œil à cette période particulière du confinement : les « bols d'art » les lundis et vendredis et « Le musée amusant », le mercredi, qui proposait une activité ludique pour les enfants (et les adultes qui le souhaitent !). En parallèle, des liens vers des visites virtuelles d'autres musées, des podcasts ou des films d'animation pour apprendre l'histoire de l'art de façon légère et souvent humoristique étaient proposés.

Vous pouvez à nouveau visiter le musée depuis le mercredi 3 juin. Un protocole élaboré a été mis en place pour assurer la protection des agents et des usagers : respect des gestes barrières, port du masque obligatoire, désinfection des mains à l'accueil et jauge maximum indiquée pour chaque salle. S'il n'y aura pas d'animation ni de visite guidée au mois de juin, l'exposition « Ipousteguy » a tout de même ouvert ses portes le 17 juin.

ET LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS TOUT ÇA ?

Malgré la fermeture au public dès le 16 mars de l'ensemble des équipements sportifs couverts et de plein air, une continuité d'exploitation a été assurée afin de garantir leur parfaite préservation. Les agents d'exploitation se relayaient quotidiennement pour veiller à la surveillance, aux contrôles des installations, et maintenaient par ailleurs les opérations indispensables d'entretien et de maintenance.

La piscine a fermé ses portes le 15 mars, mais une continuité d'exploitation a été assurée afin d'entretenir la partie technique et l'hygiène de l'équipement. Les techniciens et l'équipe de direction se sont relayés quotidiennement afin de veiller aux opérations.

Les équipements sportifs ont rouvert leurs portes progressivement. Depuis le 1^{er} juillet, l'accès aux piscines de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois a lieu sur réservation obligatoire.



Musée barrois.



PLUS D'INFO

meusegrandsud-rdv.horanet.com



Déchèterie de Bar-le-Duc.

La gestion des déchets de Meuse Grand Sud

Les déchèteries

La déchèterie est une installation classée, ouverte à tous les usagers de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud pour le dépôt des déchets.



Déchèterie de Bar-le-Duc.

OÙ SE SITUE LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE ?

La Communauté d'Agglomération dispose sur son territoire de deux équipements, leur accès est gratuit pour les habitants du territoire sur présentation d'un justificatif de domicile :

- à Ligny-en-Barrois : zone de la Ballastière,
- à Bar-le-Duc : zone de Popey.

QUI A ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE ?

PARTICULIERS :

L'accès est limité aux véhicules de tourisme (y compris remorque à essieu de poids inférieur à 750 kg) et à tout véhicule fermé (camions plateau interdits). Le poids total à charge doit être inférieur à 3,5 tonnes. Le nombre de dépôts est de deux maximum par jour.

Le gardien se réserve le droit de refuser tout dépôt pouvant entraver le bon fonctionnement des déchèteries (volume déjà déposé trop important, déchets trop encombrants...).

Tout véhicule identifié comme appartenant à une entreprise sera aiguillé vers la partie réservée aux professionnels.

Sont acceptés les déchets suivants (obligatoirement triés) :

- verre,
- ferrailles et métaux non ferreux,
- cartons,
- papiers,
- bois bruts et traités,
- déchets de jardin,
- huiles usagées de vidange,
- huiles usagées de cuisine,
- tout venant incinérable,
- tout venant non incinérable,
- gravats,
- déchets d'équipements électriques et électroniques,
- tubes néon et ampoules à économie d'énergie,

- pneumatiques (déjantés),
- cartouches d'encre,
- déchets ménagers spéciaux suivants : peintures, solvants, produits phytosanitaires, acides, piles, batteries automobiles.

PROFESSIONNELS :

Les professionnels (artisans, commerçants, entreprises, administrations, associations...) peuvent accéder à la partie qui leur est réservée. L'accès est limité à tout véhicule de PTAC inférieur à 3,5 tonnes (y compris remorque à essieu) et à deux dépôts par jour et par type de déchet. Il est fermé aux professionnels le week-end.

Les professionnels doivent s'enregistrer auprès du gardien avant tout dépôt et fournir les renseignements nécessaires à la création d'une fiche entreprise.

Sont acceptés les déchets suivants (obligatoirement triés) :

- tout venant,
- déchets verts,
- gravats,
- bois,
- cartons*,
- ferraille*.

Tout autre déchet ne rentrant pas dans les catégories ci-dessus sera refusé.

Le dépôt se fait sur des quais munis de barrières garde-corps amovibles qui seront manœuvrées uniquement par un gardien harnaché par un baudrier.

* Dépôt gratuit.



Déchèterie de Bar-le-Duc.

**BRÛLER DANS SON JARDIN :
UNE PRATIQUE ILLÉGALE
TOUTE L'ANNÉE**

Il est interdit de brûler des déchets dans son jardin selon la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts. Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des particules fines notamment). Par exemple, brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que rouler pendant 14 000 km avec une voiture à essence neuve.

Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.



Déchèterie de Ligny-en-Barrois.

**LA RESSOURCERIE :
UNE AUTRE FAÇON DE RÉDUIRE SES
DÉCHETS EN FAVORISANT L'EMPLOI.**

Favoriser le réemploi plutôt que de jeter.

**LES INTÉRÊTS DU RÉEMPLOI
SONT MULTIPLES**

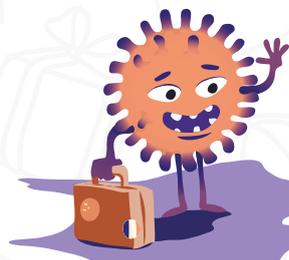
- Économiser les matières premières et l'énergie nécessaires à la fabrication et au transport de nouveaux produits (qui deviendront des déchets...).
- Réduire la quantité de déchets à collecter et à traiter.
- Faire des économies en s'équipant à moindre coût.
- Développer l'emploi local, le bénévolat et la solidarité.
- Favoriser une économie circulaire.

La Ressourcerie de Bar-le-Duc accepte de nombreux objets, vêtements, meubles, électroménager, objets de décoration...



Ressourcerie de Bar-le-Duc.

4 QUESTIONS SUR LE CORONAVIRUS



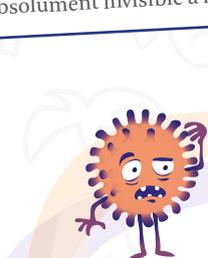
C'est quoi ?

Un virus très contagieux qui circule en ce moment dans plusieurs pays du monde. C'est un microbe, donc absolument invisible à l'œil nu.



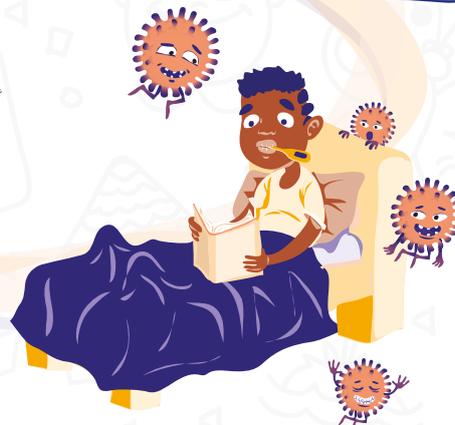
Comment ça s'attrape ?

Tu peux l'attraper si une personne malade éternue ou tousse près de toi sans se protéger la bouche. Le virus peut aussi rester plusieurs heures sur des objets. Si tu l'attrapes, ne t'inquiète pas, on s'occupera de toi jusqu'à ce que tu sois guéri.



Combien de temps ça dure ?

En général, les personnes malades guérissent en quelques jours avec du repos et un traitement. Pour mieux se protéger du virus, il faut que l'on reste tous à la maison pendant au moins deux semaines.



Ça fait quoi ?

Le coronavirus fait tousser, éternuer, il donne de la fièvre, de la fatigue et peut parfois provoquer des difficultés à respirer.

COMMENT ME PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



1 Lave-toi les mains avec du savon, très régulièrement.



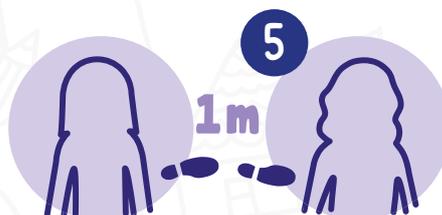
2 Tousse et éternue dans le pli de ton coude ou dans un mouchoir et loin de tes amis.



3 Utilise un mouchoir en papier pour te moucher et jette-le à la poubelle.



4 Évite de toucher ta bouche, ton nez et tes yeux.



5 Respecte une distance de 1 mètre (2 grands pas) entre toi et les autres.

Horaires d'ouverture

PISCINE DE BAR-LE-DUC

du 1^{er} juillet au 30 août **Fermée le 15 août**

Tél. : 03 29 79 09 06

Réservation obligatoire par téléphone
ou sur meusegrandsud-rdv.horanet.com
(sous réserve de l'évolution du protocole sanitaire)

Les créneaux sont d'environ 2h tout compris :

MARDI AU SAMEDI

11h-13h

14h-16h

17h-19h

DIMANCHE MATIN

9h-10h30

11h15-13h

PISCINE DE LIGNY-EN-BARROIS

du 1^{er} juillet au 30 août **Fermée le 15 août**

Tél. : 03 29 78 43 15

Réservation obligatoire par téléphone
ou sur meusegrandsud-rdv.horanet.com
(sous réserve de l'évolution du protocole sanitaire)

Les créneaux sont d'environ 2h tout compris :

MARDI AU SAMEDI

11h-13h

14h-16h

17h-19h

DIMANCHE MATIN

9h-10h30

11h15-13h

LE MUSÉE BARROIS

Fermé le 15 août

Tél. : 03 29 76 14 67

Le Musée barrois est ouvert au public. **En juillet et en août, tous les jours, de 14h à 18h.**

Entre le 7 juillet et le 14 août,
les médiathèques seront ouvertes
aux horaires suivants :

MÉDIATHÈQUE JEAN JEUKENS

Fermée le 15 août

Tél. : 03 29 79 09 38

Du 7 juillet au 14 août

MARDI

9h30-12h30

MERCREDI

10h30-17h

JEUDI

9h30-12h30

VENDREDI

9h30-12h30

SAMEDI

10h30-17h

MÉDIATHÈQUE LIGNY-EN-BARROIS

Fermée le 15 août

MARDI

9h-12h

MERCREDI

9h-12h/14h-17h

JEUDI

fermé

VENDREDI

9h-12h30

SAMEDI

9h-12h30

Les numéros utiles du service environnement - ordures ménagères - hydraulique

Service Environnement - Ordures Ménagères - Hydraulique :

Tél. : 03 29 78 29 77 - tri.selectif@meusegrandsud.fr

LUNDI

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

MARDI

de 8h30 à 12h

MERCREDI

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

JEUDI

de 8h30 à 12h

VENDREDI

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Sacs jaunes

Pour les foyers des centres-villes de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, les sacs jaunes sont disponibles dans votre mairie ainsi qu'au CIAS de Ligny-en-Barrois et au service Ordures ménagères.

LA RESSOURCERIE

Fermée le 15 août

Tél. : 03 29 45 64 15

LUNDI

fermée

MARDI

de 13h à 17h

MERCREDI

de 13h à 17h

JEUDI

de 13h à 17h

VENDREDI

de 13h à 17h

SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h à 17h

DIMANCHE

fermée

Horaires d'ouverture été/hiver des déchèteries

ÉTÉ du 1^{er} avril au 31 octobre **Fermées le 15 août**

Bar-le-Duc

LUNDI

de 14h à 19h

MARDI / MERCREDI

de 9h à 12h et de 14h à 19h

JEUDI

de 14h à 19h

VENDREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 14h à 19h

DIMANCHE

de 9h à 12h

Ligny-en-Barrois

Fermée le lundi

MARDI / MERCREDI

de 13h30 à 18h

JEUDI / VENDREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

DIMANCHE

de 9h à 12h

HIVER du 1^{er} novembre au 31 mars

Bar-le-Duc

LUNDI

de 14h à 19h

MARDI / MERCREDI

de 9h à 12h et de 13h à 18h

JEUDI

de 13h à 18h

VENDREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h à 18h

DIMANCHE

de 9h à 12h

Ligny-en-Barrois

Fermée le lundi

MARDI / MERCREDI

de 13h30 à 17h30

JEUDI / VENDREDI / SAMEDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

DIMANCHE

de 9h à 12h

SALONS

SAMEDI 26
ET DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

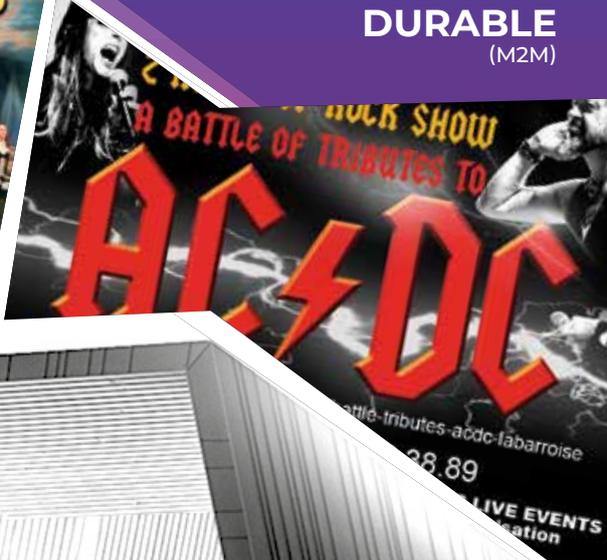
SALON DE LA GASTRONOMIE
(BAR ANIMATIONS)

VEND. 9, SAM. 10, ET DIM. 11 OCTOBRE

SALON DES ANTIQUAIRES
(BAR ANIMATIONS)

SAMEDI 7
ET DIMANCHE 8 NOVEMBRE

**SALON DE L'HABITAT
DURABLE**
(M2M)



SPECTACLES

MARDI 20 OCTOBRE
CELTIC LEGENDS
(MUSIQUES IRLANDAISES/ LABEL LN)

JEUDI 22 OCTOBRE
I MUVRINI
(CHANTS CORSES/ LABEL LN)

SAMEDI 24 OCTOBRE
**HIGH VOLTAGE/
LADIES BALLBRAKER**
(TRIBUTE ACDC/ AMOROCK)

SAMEDI 5
ET DIMANCHE 6 DÉCEMBRE
SAINT-NICOLAS
(BAR ANIMATIONS)

SAMEDI 12 DÉCEMBRE
JARRY
(STAND UP/ LABEL LN)

